TERMES DE RÉFÉRENCE

ÉVALUATION FINALE EXTERNE DU PROGRAMME « VISION INCLUSIVE » 2022–2026

JustSee & Louvain Coopération

A.1 RÉSUMÉ

Éléments	Description
Programme	Vision Inclusive (2022–2026)
Commanditaires	JustSee et Louvain Coopération
Bailleur	Direction générale belge de la Coopération au développement et de l'Aide humanitaire (DGD)
Périmètre géographique	République démocratique du Congo, Tanzanie et Rwanda
Type	Évaluation finale externe
Finalité principale	Redevabilité, appréciation des résultats et apprentissage organisationnel
Période indicative	Novembre 2026 à Mars 2027
Budget indicatif	30.000 EUROS hors TVA
Langues des livrables	Français et anglais

L'évaluation devra fournir une appréciation indépendante, documentée et utile des résultats du programme, de sa contribution aux changements attendus, de l'utilisation des ressources et des perspectives de pérennisation des acquis. Elle devra distinguer les réalisations directement produites par le programme des changements auxquels celui-ci a contribué, expliciter les limites de preuve et formuler des recommandations hiérarchisées, réalistes et directement exploitables par JustSee et Louvain Coopération.

A.2 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le programme Vision Inclusive (2022–2026), mis en œuvre par JustSee et Louvain Coopération avec l'appui de la DGD, vise à améliorer l'accès des populations, en particulier les plus vulnérables, à des services sociaux de base de qualité. Ses principaux axes concernent les soins oculaires intégrés, l'éducation inclusive et, en République démocratique du Congo, des interventions complémentaires en matière de protection sociale et d'inclusion socio-économique.

Le programme couvre trois contextes distincts : la République démocratique du Congo, la Tanzanie et le Rwanda. L'évaluation devra prendre en compte les différences de conception, de mise en œuvre, de contexte institutionnel et de niveau d'avancement entre pays, sans présumer que les résultats sont directement comparables.

Au Rwanda, les activités de l'outcome ont été interrompues à la suite d'évolutions politiques externes et de mesures gouvernementales ayant affecté les collaborations concernées. L'évaluation devra examiner, avec les informations

disponibles, les résultats obtenus jusqu'à l'interruption, les conséquences pour les partenaires et les bénéficiaires, la gestion des risques et les enseignements à tirer, sans attribuer aux organisations de mise en œuvre la responsabilité de facteurs échappant à leur contrôle.

En Tanzanie, les données de suivi indiquent que plusieurs indicateurs d'outcome avaient été atteints ou dépassés avant la clôture, tandis que des défis demeuraient concernant l'accès aux soins, les mécanismes de référencement, le suivi des patients et la durabilité. L'évaluation devra vérifier ces constats, en analyser les causes et apprécier dans quelle mesure les résultats observés sont susceptibles de se maintenir.

L'évaluation sera conduite en cohérence avec le cadre réglementaire applicable à la coopération non gouvernementale belge, les directives pertinentes de la DGD et les critères d'évaluation du Comité d'aide au développement de l'OCDE (OCDE-CAD). Les commanditaires fourniront à l'équipe retenue les documents de programme, cadres logiques, rapports de suivi et d'évaluation disponibles.

A.3 OBJET, PORTÉE ET PÉRIMÈTRE

L'évaluation couvre la période 2022–2026 et l'ensemble des interventions du programme dans les trois pays. Elle examinera la logique d'intervention, la mise en œuvre, les résultats documentés, les changements observés et les perspectives de durabilité. Elle tiendra compte des données de référence disponibles, des cadres logiques et des recommandations formulées lors de l'évaluation à mi-parcours.

- Outcome – RDC : « Davantage de femmes, d'hommes, de filles et de garçons, surtout les plus vulnérables, bénéficient d'un appui holistique pour accéder à des services sociaux de base de qualité, dont les soins oculaires intégrés dans les soins de santé primaires et l'enseignement inclusif ou professionnalisant. »
- Outcome – Tanzanie : « In the Dar es Salaam, Morogoro, Dodoma and Ruvuma Regions, adults and children affected by eye health conditions benefit from comprehensive and quality eye health care and visually impaired & blind girls and boys take part in inclusive and special needs education. »
- Outcome – Rwanda : l'évaluation portera sur la période allant du démarrage à l'interruption des activités et analysera les résultats obtenus, les effets de l'arrêt, la gestion des risques et des obligations envers les partenaires et bénéficiaires ainsi que les enseignements pertinents pour les futures programmations.

L'évaluation devra couvrir :

- les réalisations et résultats au regard des objectifs, outcomes et indicateurs du programme ;
- la qualité, l'accessibilité, l'inclusion et la continuité des services soutenus ;
- les capacités institutionnelles, humaines et techniques renforcées ;
- la contribution des partenariats et de la coordination entre acteurs ;
- l'efficience de la mise en œuvre et l'adéquation entre ressources, activités et résultats ;
- les changements différenciés selon le genre, l'âge, le handicap et la vulnérabilité ;
- les risques contextuels, les adaptations et les facteurs externes ayant influencé les résultats.

A.4 OBJECTIFS ET UTILISATION DE L'ÉVALUATION

Objectif général

Rendre compte de manière indépendante des résultats du programme Vision Inclusive et apprécier dans quelle mesure les interventions ont contribué aux outcomes attendus, en produisant des conclusions étayées et des recommandations utiles à la redevabilité envers la DGD, les partenaires, les bénéficiaires et les organes de gouvernance de JustSee et de Louvain Coopération.

Objectifs spécifiques

- Établir le niveau d'atteinte des résultats et des outcomes à partir des indicateurs et des sources disponibles, en explicitant les écarts entre cibles et réalisations.

- Apprécier la pertinence et la cohérence de la conception et de la mise en œuvre au regard des besoins, politiques et initiatives d'autres acteurs.
- Analyser la contribution du programme à l'accès et à la qualité des soins oculaires intégrés, à l'éducation inclusive et, en RDC, à la protection sociale et à l'inclusion socio-économique.
- Examiner l'efficience de l'utilisation des ressources humaines, financières et matérielles et les facteurs ayant influencé la mise en œuvre.
- Apprécier les changements observés et leur plausibilité au regard de la contribution du programme, sans attribuer automatiquement au programme tout changement constaté.
- Analyser les perspectives de durabilité financière, institutionnelle, sociale et technique des acquis.
- Évaluer la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation à mi-parcours et leur influence sur les décisions et résultats.
- Examiner de façon spécifique l'interruption de l'outcome au Rwanda et les réponses apportées par les organisations et partenaires.
- Dégager des enseignements transversaux et des recommandations opérationnelles, priorisées et assorties de conditions de mise en œuvre.

Distinction entre outputs et outcomes

L'équipe distinguera clairement les produits et services directement réalisés (outputs : consultations, interventions, aides techniques, formations, infrastructures, outils ou produits de politique publique) des changements auxquels le programme a contribué (outcomes : amélioration de l'accès et de la qualité, inclusion, renforcement des systèmes et durabilité). Pour chaque conclusion importante, elle précisera les éléments de preuve, les explications alternatives plausibles et le niveau de confiance associé.

A.5 UTILISATEURS ET PARTIES PRENANTES

Les utilisateurs principaux sont les équipes opérationnelles de JustSee et de Louvain Coopération. Les utilisateurs secondaires comprennent la DGD, les directions et organes de gouvernance des deux organisations, les autorités nationales et régionales concernées, les partenaires de mise en œuvre, les structures de santé et d'éducation, les représentants des bénéficiaires et les autres acteurs pertinents des secteurs concernés.

L'évaluation devra être conçue pour répondre aux besoins d'information de ces utilisateurs tout en préservant l'indépendance de l'équipe d'évaluation. La consultation des parties prenantes devra refléter la diversité des expériences et inclure, lorsque cela est possible, les femmes, les enfants et les personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité, selon des modalités adaptées, sûres et éthiques.

A.6 CRITÈRES ET QUESTIONS D'ÉVALUATION

Les critères ci-dessous constituent le cadre minimal. Les soumissionnaires pourront proposer des questions complémentaires et devront préciser dans leur offre comment chaque question sera traitée, avec quelles sources, méthodes et limites. Le rapport d'inception présentera une matrice d'évaluation complète.

1. Pertinence

- Dans quelle mesure les objectifs et modalités d'intervention ont-ils répondu aux besoins des populations ciblées, notamment les groupes les plus vulnérables, pendant la période 2022–2026 ?
- Le programme est-il resté aligné sur les politiques, stratégies et priorités nationales pertinentes en matière de santé oculaire, d'éducation inclusive et d'inclusion socio-économique ?
- La théorie du changement, les hypothèses et les risques identifiés étaient-ils réalistes et ont-ils été révisés lorsque le contexte l'exigeait ?
- Dans quelle mesure les bénéficiaires et partenaires ont-ils participé à la conception, à l'adaptation et au suivi des interventions ?

2. Cohérence

- Dans quelle mesure le programme était-il cohérent avec les politiques publiques et complémentaire des interventions d'autres acteurs ?
- Les synergies prévues entre soins oculaires, éducation inclusive et autres services ont-elles été concrétisées ?
- Quelle valeur ajoutée la collaboration entre JustSee et Louvain Coopération a-t-elle apportée, et quels mécanismes de coordination ont facilité ou freiné cette valeur ajoutée ?
- Les interventions étaient-elles cohérentes avec les capacités, responsabilités et priorités des partenaires locaux ?

3. Efficacité

- Dans quelle mesure les résultats et outcomes ont-ils été atteints, partiellement atteints ou non atteints, au regard des cibles convenues ?
- Quelles différences apparaissent entre pays, régions, partenaires et groupes de population, et comment les expliquer ?
- Dans quelle mesure les capacités renforcées ont-elles amélioré l'accès, la qualité et la continuité des soins oculaires ?
- Dans quelle mesure les enfants présentant une déficience visuelle ont-ils bénéficié d'un accès amélioré à une éducation inclusive et adaptée ?
- En RDC, quels résultats ont été obtenus en matière de protection sociale, de mutuelles, d'activités génératrices de revenus et d'inclusion socio-économique ?
- Quels facteurs internes et externes ont contribué aux résultats ou les ont limités, et comment les équipes ont-elles adapté leurs stratégies ?

4. Efficience

- Les ressources financières, humaines et matérielles ont-elles été utilisées de manière économique et proportionnée aux résultats obtenus ?
- Les activités et ressources ont-elles été mobilisées dans les délais prévus ? Quels retards ou contraintes ont affecté la mise en œuvre ?
- Les choix de modalités de mise en œuvre, de partenariat et de coordination étaient-ils adaptés et efficients ?
- Quelles approches ont généré les résultats les plus significatifs au regard des ressources mobilisées, et quels enseignements en tirer ?

5. Impact et contribution aux changements

- Quels changements significatifs, attendus ou inattendus, positifs ou négatifs, ont été observés chez les bénéficiaires, les familles, les institutions et les systèmes ?
- Quels éléments permettent d'établir une contribution plausible du programme à ces changements, et quelles autres explications doivent être prises en compte ?
- Les effets diffèrent-ils selon le genre, l'âge, le handicap, la situation socio-économique ou le lieu de résidence ?
- Existe-t-il des effets non intentionnels ou des risques de préjudice liés aux interventions ?

6. Durabilité

- Quels résultats sont susceptibles de se maintenir après la fin du financement et sur quelles ressources ou capacités reposera cette continuité ?
 Les compétences acquises, le personnel formé, les équipements, infrastructures et systèmes soutenus continueront-ils à être utilisés et entretenus ?
- Les responsabilités ont-elles été suffisamment transférées aux structures et autorités concernées, avec des mécanismes de financement et de suivi réalistes ?
- Quels risques menacent la durabilité et quelles mesures concrètes pourraient les réduire ?

Questions spécifiques par pays et par thème

République Démocratique du Congo

- Dans quelle mesure les soins oculaires ont-ils été intégrés dans les structures de santé et les soins de santé primaires ?
- Dans quelle mesure le renforcement des hôpitaux partenaires a-t-il amélioré durablement les capacités et la qualité des soins ?
- Les infrastructures, équipements et capacités soutenus sont-ils opérationnels et durables ?
- Quels changements sont documentés en matière d'éducation inclusive et d'accès à des services adaptés ?
- Quels résultats et limites sont observés concernant les mutuelles, les AGR et l'inclusion socio-économique ?

Tanzanie

- Dans quelle mesure le renforcement des hôpitaux partenaires a-t-il amélioré durablement les capacités et la qualité des soins ?
- Les mécanismes d'identification et de référencement améliorent-ils l'accès effectif aux services et le suivi des patients ?
- Comment la collaboration entre acteurs de la santé oculaire et de l'éducation a-t-elle influencé les résultats pour les enfants présentant une déficience visuelle ?
- Quels facteurs expliquent les indicateurs atteints ou dépassés, et quels défis subsistent pour consolider les résultats ?

Rwanda

- Quels résultats ont été obtenus avant l'interruption et quelles données permettent de les vérifier ?
- Quelles conséquences l'interruption a-t-elle eues sur les partenaires, les bénéficiaires, les engagements et les acquis ?
- Comment les risques contextuels ont-ils été suivis et gérés, et quelles mesures d'adaptation ou de clôture ont été prises ?
- Quelles leçons peuvent être tirées pour l'analyse des risques, la continuité des engagements et la gestion de programmes dans des contextes évolutifs ?

Suivi de l'évaluation à mi-parcours

- Quelles recommandations ont été mises en œuvre, partiellement mises en œuvre ou non mises en œuvre ?
- Quels changements ou résultats sont associés à leur mise en œuvre ?
- Quels facteurs expliquent les retards ou l'absence de mise en œuvre, et quelles recommandations restent pertinentes ?

A.7 MÉTHODOLOGIE ET EXIGENCES DE QUALITÉ

L'évaluation adoptera une approche mixte combinant méthodes quantitatives et qualitatives, avec une analyse documentaire, l'exploitation des données de suivi et financières, des entretiens, des groupes de discussion et des visites de terrain lorsque l'accès le permet. La méthodologie devra être proportionnée aux questions évaluatives, transparente quant à ses limites et adaptée aux trois contextes nationaux.

Phase 1 – Inception

- Analyser les documents de programme, cadres logiques, indicateurs, données de référence et de suivi, rapports annuels et financiers, évaluations et plans de suivi des recommandations.
- Reconstituer et examiner la théorie du changement, les hypothèses, les facteurs externes et les chaînes de résultats.
- Définir la matrice d'évaluation reliant chaque question aux indicateurs qualitatifs ou quantitatifs, sources, méthodes d'analyse et limites.

- Proposer une stratégie d'échantillonnage justifiée par pays, site, partenaire et groupe de bénéficiaires, ainsi que les outils de collecte.
- Présenter le calendrier détaillé, la répartition des rôles, les risques, les mesures éthiques et les limites anticipées.

Phase 2 – Collecte des données

- Revue documentaire structurée et vérification de la cohérence des données de suivi.
- Entretiens semi-directifs avec les équipes de JustSee et de Louvain Coopération, les partenaires, autorités, prestataires de services et autres acteurs pertinents.
- Consultations de bénéficiaires et, lorsque cela est adapté, groupes de discussion distincts afin de faciliter une participation inclusive et libre.
- Visites de terrain dans un échantillon de sites justifié par l'équipe d'évaluation, sous réserve de l'accès, de la sécurité et de la faisabilité.
- Examen des données financières et des informations disponibles sur les ressources engagées, les activités et les résultats.

Phase 3 – Analyse et triangulation

- Comparer les résultats déclarés aux cibles et aux sources vérifiables, en signalant les données manquantes ou non comparables.
- Trianguler les informations issues des documents, entretiens, données de suivi et consultations des bénéficiaires.
- Analyser les différences par pays et groupe de population et rechercher les explications alternatives plausibles.
- Distinguer les faits observés, les interprétations de l'évaluateur et les limites de preuve.
- Valider les constats factuels avec les commanditaires et parties prenantes sans compromettre l'indépendance des conclusions.

Phase 4 – Restitution et rapportage

- Présenter les constats préliminaires, les conclusions provisoires et les recommandations à l'occasion d'une restitution.
- Soumettre un rapport préliminaire pour commentaires consolidés.
- Documenter la manière dont les commentaires ont été traités ; l'équipe d'évaluation conserve la responsabilité de ses analyses et conclusions.
- Remettre le rapport final et les annexes méthodologiques convenues.

Principes transversaux et éthique

- Indépendance, impartialité, transparence et traçabilité des jugements évaluatifs.
- Prise en compte du genre, du handicap, de l'âge, de la vulnérabilité et des obstacles d'accès aux services.
- Consentement libre et éclairé, confidentialité, minimisation des données personnelles et stockage sécurisé.
- Consultations de mineurs uniquement si nécessaires, autorisées et conduites selon des protocoles appropriés de sauvegarde et de consentement/assentiment.
- Prévention des risques de préjudice, de stigmatisation ou de représailles pour les personnes consultées.
- Analyse explicite des limites, biais possibles, contraintes d'accès et mesures d'atténuation.

A.8 PROFIL, TÂCHES ET RESPONSABILITÉS DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION

L'évaluation sera conduite par un évaluateur principal ou une équipe disposant des compétences nécessaires pour couvrir les trois pays et les thématiques du programme. Les soumissionnaires devront proposer une répartition claire des responsabilités et démontrer que les moyens humains et le calendrier sont réalistes.

Compétences requises

- Expérience confirmée dans la conduite d'évaluations finales de programmes de coopération au développement et maîtrise opérationnelle des critères OCDE-CAD.

- Expérience pertinente dans les systèmes de santé et, idéalement, la santé oculaire ; une expertise en éducation inclusive et/ou inclusion socio-économique est attendue dans l'équipe.
- Expérience de missions multi-pays et connaissance des contextes institutionnels et opérationnels de la RDC et de la Tanzanie ; capacité à analyser le cas du Rwanda à partir des données accessibles.
- Compétences en méthodes quantitatives et qualitatives, analyse de contribution, triangulation et formulation de recommandations opérationnelles.
- Expérience de consultation de groupes vulnérables et maîtrise des principes d'éthique, de sauvegarde et de protection des données.
- Excellentes capacités de rédaction et de présentation en français et en anglais, selon les livrables demandés.

Tâches principales

- Conduire l'ensemble du processus d'évaluation conformément aux présents TdR et au rapport d'inception approuvé.
- Organiser et superviser la collecte et l'analyse des données, en garantissant la qualité et la cohérence des informations.
- Assurer une communication régulière avec les commanditaires sur l'avancement, les difficultés et les éventuels ajustements nécessaires.
- Présenter les constats et conclusions lors des séances de restitution convenues.
- Produire les livrables dans les délais et intégrer les commentaires factuels consolidés, tout en préservant l'indépendance du jugement évaluatif.

A.9 RAPPORTAGE ET LIVRABLES ATTENDUS

Livrable	Contenu minimal et exigences
1. Rapport d'inception	Maximum indicatif de 15 pages hors annexes. Compréhension du mandat, théorie du changement, matrice d'évaluation, questions et indicateurs, échantillonnage, outils, plan d'analyse, calendrier, répartition des tâches, limites et protocole éthique.
2. Points d'avancement	Courts points réguliers avec les commanditaires ; signalement rapide des risques, difficultés d'accès, limites de données et modifications proposées.
3. Restitution des constats préliminaires	Présentation des constats par pays et critère OCDE-CAD, des conclusions provisoires, des limites et des recommandations émergentes.
4. Rapport préliminaire	Analyse complète répondant aux questions évaluatives, étayée par des sources et présentant clairement les écarts, facteurs explicatifs et limites.
5. Rapport final	Maximum indicatif de 50 pages hors annexes, intégrant les commentaires consolidés et présentant des conclusions et recommandations priorisées.

Le rapport final comprendra au minimum :

- un résumé exécutif autonome, présentant les principaux constats, conclusions et recommandations ;
- le contexte, les objectifs, la portée et les questions de l'évaluation ;
- la méthodologie, l'échantillonnage, les limites et les mesures d'atténuation des biais ;
- les constats structurés par critère OCDE-CAD et par pays, avec références aux sources et données ;
- les réponses explicites aux questions spécifiques et l'analyse du suivi des recommandations à mi-parcours ;
- les conclusions globales et différenciées, les enseignements et les recommandations hiérarchisées, précisant si possible le niveau de priorité, le responsable potentiel et l'horizon de mise en œuvre.

Les livrables seront rédigés en français et en anglais selon les besoins convenus avec les commanditaires. Les modalités de traduction, le cas échéant, devront être précisées dans l'offre financière. Les rapports devront être rédigés dans un langage clair, sans affirmations non étayées, et être accompagnés des annexes nécessaires à la traçabilité des analyses.

A.10 CALENDRIER INDICATIF

Activité	Échéance indicative
Publication / transmission des TdR	5 novembre 2026
Sélection de l'évaluateur	26-30 novembre 2026
Réunion de démarrage et phase d'inception	1-10 decembre 2026
Remise et validation du rapport d'inception	15 décembre 2026
Revue documentaire et collecte des données	15 décembre 2026 - 15 février 2027
Entretiens, consultations et visites de terrain	15 décembre 2026 - 15 février 2027
Restitution des constats préliminaires	18 février 2027
Remise du rapport préliminaire	21 février 2027
Transmission des commentaires consolidés par Louvain Coopération et JustSee	23 février 2027
Remise du rapport final intégrant les commentaires	26 février 2027
Validation finale et clôture de l'évaluation	28 février 2027

Ce calendrier est indicatif et doit être confirmé avant publication et contractualisation. Les soumissionnaires préciseront les jours de travail estimés par profil, les déplacements envisagés et les dépendances critiques. Tout ajustement devra être convenu avec les commanditaires et ne pourra réduire les exigences de qualité ou de consultation.

A.11 MODALITÉS FINANCIÈRES

Les soumissionnaires devront présenter une offre financière détaillée couvrant l'ensemble des coûts nécessaires à la réalisation de l'évaluation, conformément aux présents termes de référence et à la méthodologie proposée.

L'offre précisera notamment les honoraires par profil et par nombre de jours de travail, les frais de déplacement, d'hébergement et de terrain, les éventuels frais de traduction ainsi que tout autre coût lié à la mission. Les coûts devront être justifiés et cohérents avec la méthodologie, le calendrier et les livrables proposés.

Les offres financières seront examinées au regard de leur compétitivité, de leur transparence et de leur réalisme par rapport à la qualité et à l'étendue des prestations proposées. Le paiement de la prestation sera effectué en trois tranches, selon les modalités suivantes :

- 30 % du montant contractuel à la signature du contrat, après validation du contrat et réception des documents administratifs requis ;
- 30 % du montant contractuel à la remise du rapport provisoire d'évaluation, conformément aux livrables attendus dans les présents termes de référence ;
- 40 % du montant contractuel après validation du rapport définitif par Louvain Coopération et le comité de pilotage de l'évaluation.

Le montant contractuel couvrira l'ensemble des coûts nécessaires à la réalisation de la mission, conformément à l'offre financière approuvée, y compris les honoraires, les déplacements, les frais de terrain, l'hébergement, les per diem et tout autre coût lié à la mission.

Les paiements seront effectués sur présentation de factures établies par le consultant et conformément aux dispositions contractuelles convenues.

A.12 GOUVERNANCE ET RÔLES

Commanditaires

JustSee et Louvain Coopération assurent conjointement le pilotage institutionnel de l'évaluation, valident les présents TdR et le rapport d'inception, facilitent l'accès aux documents et parties prenantes, consolident les commentaires et organisent la validation finale.

Comité de pilotage

Un comité conjoint sera constitué ; sa composition et les personnes de contact seront confirmées avant le démarrage. Il veille au respect du mandat, facilite la coordination et examine les livrables.

A.13 SOUMISSION DES OFFRES

Les offres techniques et financières devront être transmises exclusivement par voie électronique à l'adresse recrutementrdc@louvaincooperation.org et kim.leemput@justsee.org **au plus tard le 26 novembre 2026 à 23h59** (heure de Kinshasa). L'objet du courriel devra obligatoirement mentionner : « *Offre – Évaluation finale du Programme VI-RDC* ».

Toute offre reçue après la date et l'heure limites indiquées ne pourra pas être prise en considération.

Les propositions seront évaluées selon la grille suivante :

Critères	**Poids relatif**
Profil du ou des experts:	**40**
Qualifications, expériences et compétences	10
Expérience de la problématique à évaluer	20
Connaissance du contexte local	10
Offre technique et méthodologique :	**40**
Exposé de la problématique et compréhension du sujet	20
Démarche méthodologique proposée	20
Offre financière :	**20**
Prix de la prestation	10
Réalisme des coûts par rapport à la méthodologie proposée	10
Total	**100**

A.15 ÉTHIQUE, CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ DES LIVRABLES

L'équipe d'évaluation respectera les principes d'indépendance, d'impartialité, de confidentialité, de consentement éclairé et de protection des données. Elle ne collectera que les données nécessaires à l'évaluation, limitera l'accès aux informations identifiantes et n'inclura dans les rapports aucun élément permettant d'identifier une personne sans justification et autorisation appropriées. Les données et documents reçus ne pourront être utilisés à d'autres fins ni partagés avec des tiers sans accord écrit des commanditaires, sous réserve des obligations légales applicables.

Les livrables produits dans le cadre de la mission seront remis à JustSee et Louvain Coopération. Les modalités d'utilisation, de publication et d'archivage seront précisées dans le contrat. L'équipe signalera immédiatement tout incident éthique, risque de sauvegarde ou difficulté susceptible d'affecter la sécurité des participants ou l'intégrité de l'évaluation.

A.16 ANNEXES

Les documents de programme et cadres logiques pour la RDC, la Tanzanie et le Rwanda.

Fait à Kinshasa et Bruxelles, ce 28 octobre 2026,

La Direction de Louvain Coopération en RDC,

La Direction de JustSee,